

**Certification initiale**  
**AGENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES**  
**DE NIVEAU 1 (SSIAP1)**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'activité d'Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 1.

Être capable de :

- Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- Appliquer des consignes de sécurité
- Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Assurer la surveillance au PC
- Passer des appels et réceptionner les services publics de secours
- Pratiquer le secours à victimes
- Porter assistance à personnes
- Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité

*Textes de référence :*

- *Fiche RS 5641 SSIAP1 de France Compétences*  
(<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5641/>)
- *Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur*  
(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>)

**PUBLIC CONCERNÉ**

Toute personne souhaitant exercer en tant qu'agent SSIAP 1

**PRÉREQUIS D'ENTRÉE EN FORMATION**

- Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical de moins de trois mois (formulaire spécifique fourni par l'organisme de formation)
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC1 de moins de deux ans ; SST ou PSE1, en cours de validité.

## DURÉE DE FORMATION

- 75 heures, examen compris

## DÉLAI D'ENTRÉE EN FORMATION

**1 mois** avant le début de la session de formation (le temps de passer la visite médicale d'aptitude et/ou une formation au secourisme le cas échéant)

**1 jour** avant le début de la session **sous réserve** de répondre aux prérequis et dans la limite des places restantes.

*⚠ Pour engager votre CPF ou demander un financement public, tenez compte des délais spécifiques d'instruction du dossier*

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUIVI DES ACQUIS / EXAMEN FINAL

- Cours théoriques et pratiques avec appui audiovisuel
- Mises en situations
- Évaluation régulière par QCM à chaque fin d'Unité de Valeur

### Examen final, en présence d'un jury

- Épreuve théorique sous forme de QCM (de manière électronique)
- Épreuve pratique en deux étapes :
  - ✓ Réalisation d'une ronde avec des anomalies et découverte d'un sinistre + questions du jury
  - ✓ Rédaction d'une main courante sur l'une des anomalies constatées

## CONTENU

### Formation 100 % en présentiel

- Programme conforme à l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2005 « Référentiel pédagogique SSIAP1 »
- Seuls les stagiaires ayant suivi l'intégralité du programme de formation sont autorisés à se présenter à l'examen

### Théorie

- Le feu et ses conséquences
- Sécurité incendie
- Installations techniques
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie

### Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

## NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- 4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'entrée en formation des candidats est conditionnée, entre autres, par la présentation d'un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois.

Le formulaire à utiliser, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, est fourni par l'organisme de formation.

## RESPONSABLES ET CONTACT

Directeur du Centre de formation : Hugo Fontaine  
Responsable pédagogique : Freddy Charbonnel  
Responsable administrative et contact : Elisabeth Porcu  
Contact : 04 44 05 10 56 / pagformation@pag.fr

## PLANNING 2023

- Du mardi 21 mars au mardi 4 avril
- Du vendredi 18 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre
- Du vendredi 1<sup>er</sup> décembre au vendredi 15 décembre

## STATISTIQUES 2022

Taux de réussite :

100 % de réussite à l'examen

1 report de formation pour cause d'embauche en fin de formation d'Agent de prévention et de Sécurité (TFP APS)

Taux de satisfaction : 100 % des stagiaires satisfaits, dont 90,32 % très satisfaits

Taux de recommandation : 96 % des stagiaires interrogés recommanderaient PAG Formation (4% n'ont pas répondu à la question)

**Tarif par stagiaire : 1288 €**

**Tarif groupe : nous contacter**

